



Existe-y-il une norme obligatoire pour les portes d'entrée ?

Par **macuser**, le **20/05/2011** à **18:32**

Bonjour,

Je loue actuellement un logement se situant au rez-de-chaussé. Celui-ci dispose d'une porte d'entrée, que je pense être, inadéquate.

Je ne connais rien en terme de porte... Pour la décrire : elle est tout en bois, assez "fine" et bancale. > voir les photos ici : <http://img822.imageshack.us/img822/5884/porteg.jpg>

Elle dispose d'une serrure interne ainsi qu'un verrou externe (que l'on tourne lorsque l'on se trouve à l'intérieur).

J'arrive à insérer mes doigts entre le cadre et la porte en hauteur... De plus il y a un écart assez important en bas de la porte (on voit la lumière très largement passer... Et je ne vous parle pas du froid qui rentre également)

J'imagine qu'un pied de biche pourrait ouvrir la porte sans aucun problème.

Ma question est la suivante : existe-t-il une norme pour les portes d'entrée ? J'ai beau chercher sur le net je ne trouve pas de réponse claire...

Je vous remercie par avance !

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **22:34**

Il existe des normes mais dans le cadre de l'accessibilité, donc des logements récents.
Par contre, le bailleur vous doit le clos et le couvert. Ce que vous décrivez n'assure pas le clos (l'air passe alors que la porte est fermée), donc le logement ne correspond pas aux critères d'un logement décent.

Vous pouvez exiger du bailleur (LRAR puis saisie du tribunal d'instance) qu'il change la porte